K ACTION BNP PARIBAS

-JUIN 2020-

(ci-après désigné le « titre » ou le « produit »)

COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL



TITRE DE CRÉANCE DE DROIT FRANÇAIS PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE PARTIELLE OU TOTALE EN CAPITAL EN COURS DE VIE⁽¹⁾ ET À L'ÉCHÉANCE. CE PRODUIT RISQUÉ EST UNE ALTERNATIVE À UN PLACEMENT DYNAMIQUE RISQUÉ DE TYPE ACTION.

Période de commercialisation: Du 30/04/2020 au 05/06/2020 (peut être différente dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation). Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis avant le 05/06/2020

Durée d'investissement conseillée : 10 ans (hors cas de remboursement anticipé)⁽²⁾

Code ISIN: FRSG000115N6

Éligibilité: Compte titres et unité de compte d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation⁽³⁾

Émetteur: Produit émis par SG Issuer⁽⁴⁾, véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois, bénéficiant d'une garantie donnée par Société Générale de la formule et des sommes dues au titre du produit. L'investisseur est par conséquent soumis au risque de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de SG Issuer et de Société Générale

- (1) L'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori si le produit est revendu avant la date d'échéance. Les risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure.
- (2) Le remboursement anticipé automatique ne pourra se faire, en tout état de cause, avant le 14/06/2021.
- (3) L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.
- (4) Filiale à 100% de Société Générale Luxembourg SA, elle-même filiale à 100% de Société Générale (Moody's A1, Standard & Poor's A, Fitch A). Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 15/04/2020, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.



Objectifs d'investissement

L'investisseur est exposé au marché actions par le biais d'une exposition à l'action BNP Paribas (code ISIN : FR0000131104). Le remboursement du produit « K Action BNP Paribas Juin 2020 » est conditionné à l'évolution de cette action (dividendes non réinvestis).

À la date de constatation finale⁽¹⁾, si l'action est en baisse de plus de 40% par rapport à son niveau observé à la date de constatation initiale⁽¹⁾, l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'action. Afin de bénéficier d'un remboursement du capital initial dans le cas contraire, l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse de l'action BNP Paribas (Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ maximum de 11,54%).

POINTS CLÉS

- Un remboursement du capital à l'échéance⁽¹⁾ si, à la date de constatation finale⁽¹⁾, l'action n'enregistre pas une baisse de plus de 40% par rapport à son niveau observé à la date de constatation initiale⁽¹⁾. Un risque de perte en capital partielle ou totale au-delà.
- Un objectif de gain fixe plafonné à 13,00% par année écoulée depuis la date de constatation initiale en cas d'activation automatique du mécanisme de remboursement anticipé ou si, à la date de constatation finale⁽¹⁾, le niveau de l'action est supérieur ou égal à son niveau observé à la date de constatation initiale⁽¹⁾.
- Un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement de l'année 1 à l'année 9, si, à l'une des dates de constatation annuelle⁽¹⁾, le niveau de l'action est supérieur ou égal à son niveau observé à la date de constatation initiale⁽¹⁾.

Les Taux de Rendement Annuel (TRA) communiqués dans ce document sont calculés entre le 05/06/2020 et la date de remboursement anticipé concernée ou d'échéance selon les cas, pour un investissement à un prix d'émission de 100%. Les Taux de Rendement Annuel Nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1% par an) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. D'autres frais, tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance, ou tels que des frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte-titres, pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller.

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du produit « K Action BNP Paribas Juin 2020 », soit 1 000 EUR, et s'entendent du montant investi net des frais d'entrée/d'arbitrage applicables au cadre d'investissement et hors prélèvements fiscaux et sociaux. En cas d'achat après le 05/06/2020 et/ou de vente du produit avant son échéance effective, les Taux de Rendement Annuel peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuel indiqués dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale. Les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls investisseurs conservant l'instrument financier jusqu'à son échéance effective.

Le produit « K Action BNP Paribas Juin 2020 » peut être proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du produit « K Action BNP Paribas Juin 2020 » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie, de comptes titres ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulant les caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

⁽²⁾ Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie, ou de capitalisation ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres, en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel. Ainsi, le montant net affiché s'entend hors autres frais et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'action, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

Avantages et inconvénients

AVANTAGES

- À l'issue des années 1 à 9, si à la date de constatation annuelle⁽¹⁾, le niveau de l'action est supérieur ou égal à son niveau observé à la date de constatation initiale⁽¹⁾, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé. L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors l'intégralité du capital initial majorée d'un gain de 13,00% par année écoulée depuis la date de constatation initiale, soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ maximum de 11,54%.
- À l'issue des 10 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment et qu'à la date de constatation finale⁽¹⁾ le niveau de l'action est supérieur ou égal à son niveau observé à la date de constatation initiale⁽¹⁾, l'investisseur reçoit⁽²⁾ l'intégralité du capital initial majorée d'un gain de 13,00% par année écoulée depuis la date de constatation initiale, soit une valeur de remboursement de 230% du capital initial. Le Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ est de 7,58%.
- À l'échéance des 10 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment, le capital initial n'est exposé à un risque de perte que si, à la date de constatation finale⁽¹⁾, l'action a baissé de plus de 40% depuis la date de constatation initiale⁽¹⁾.

INCONVÉNIENTS

- Le produit présente un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant du capital initialement investi. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur capital initialement investi. En cas de revente des titres de créance avant la date d'échéance, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le dénouement, la réorientation d'épargne ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date d'échéance.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 à 10 ans environ.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'action du fait du mécanisme de plafonnement des gains (soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ maximum de 11,54%).
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes éventuellement détachés par l'action BNP Paribas
- L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit du Garant Société Générale (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) ou un éventuel défaut de l'Émetteur et du Garant (qui induit un risque sur le remboursement).
- Le rendement du produit « K Action BNP Paribas Juin 2020» à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'action autour du seuil de -40%.
- L'investisseur ne bénéficie pas de la diversification du risque offerte par des sous-jacents actions tels que les indices de marchés actions.

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulant les caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

⁽²⁾ Hors frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve de l'absence de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution de l'Emetteur et du Garant.

⁽³⁾ Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres, en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel. Ainsi, le montant net affiché s'entend hors autres frais et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'action, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

Mécanisme de remboursement

MÉCANISME AUTOMATIQUE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ

A l'issue des années 1 à 9 :

• Des années 1 à 9, à chaque date de constatation annuelle⁽¹⁾, dès que le niveau de l'action est supérieur ou égal à son niveau observé à la date de constatation initiale⁽¹⁾, un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et le produit s'arrête. L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors à la date de remboursement anticipé⁽¹⁾:

L'intégralité du capital initial

Un gain de 13,00% par année écoulée depuis la date de constatation initiale (Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ maximum de 11,54%)

• Sinon, si le niveau de l'action est inférieur à son niveau observé à la date de constatation initiale⁽¹⁾, le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé, et **le produit continue**.



- (1) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.
- (2) Hors frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve de l'absence de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution de l'Emetteur et du Garant.

⁽³⁾ Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres, en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel. Ainsi, le montant net affiché s'entend hors autres frais et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'action, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

Mécanisme de remboursement

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À la date de constatation finale (le 05/06/2030), si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment, on compare le niveau de l'action à son niveau observé à la date de constatation initiale⁽¹⁾.

CAS FAVORABLE : Si le niveau de l'action est supérieur ou égal à son niveau observé à la date de constatation initiale, l'investisseur reçoit⁽²⁾ le 12/06/2030 :

L'intégralité du capital initial

+

Un gain de 13,00% par année écoulée depuis la date de constatation initiale, soit un gain de 130% (Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ de 7,58%)

CAS MÉDIAN : Si le niveau de l'action est inférieur à son niveau observé à la date de constatation initiale mais supérieur ou égal à 60% de ce même niveau, l'investisseur reçoit⁽²⁾ le 12/06/2030 :

L'intégralité du capital initial (Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ de -1,00%)

CAS DÉFAVORABLE : Sinon, si le niveau de l'action est inférieur à 60% de son niveau observé à la date de constatation initiale, l'investisseur reçoit⁽²⁾ le 12/06/2030 :

La Valeur Finale⁽⁴⁾ de l'action

Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à l'échéance à hauteur de la baisse enregistrée par l'action par rapport à son niveau observé à la date de constatation initiale

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulant les caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

⁽²⁾ Hors frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve de l'absence de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution de l'Emetteur et du Garant.

⁽³⁾ Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres, en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel. Ainsi, le montant net affiché s'entend hors autres frais et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'action, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

⁽⁴⁾ La Valeur Finale de l'action à l'échéance est exprimé en pourcentage de son niveau observé à la date de constatation initiale.

Illustrations

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

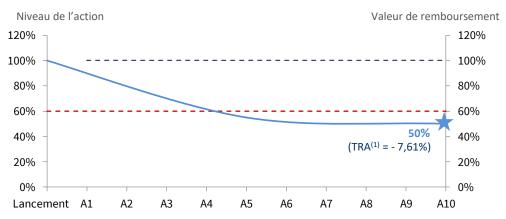
---- Seuil de Remboursement Anticipé et de versement du gain à l'échéance (100% du niveau observé à la date de constatation initiale)

Seuil de Perte en Capital à l'échéance (60% du niveau observé à la date de constatation initiale)

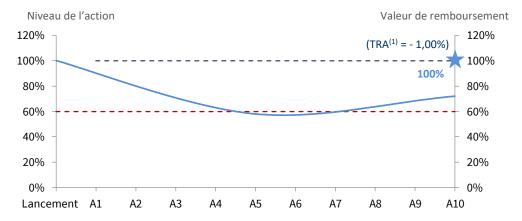
Évolution de l'action

Fin de vie du produit

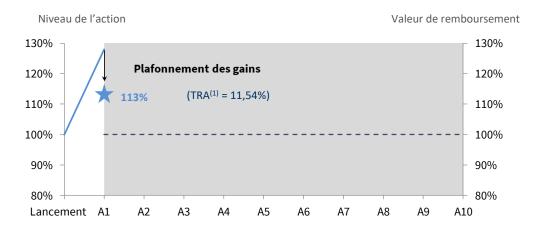
SCÉNARIO DÉFAVORABLE : marché fortement baissier à long terme



SCÉNARIO MÉDIAN: marché faiblement baissier à long terme



SCÉNARIO FAVORABLE : marché fortement haussier à court terme



⁽¹⁾ Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres, en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel. Ainsi, le montant net affiché s'entend hors autres frais et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'action, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : marché fortement baissier à long terme

- À chaque date de constatation annuelle⁽¹⁾, de l'année 1 à l'année 9, le niveau de l'action est inférieur à son niveau observé à la date de constatation initiale. **Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.**
- À l'issue des 10 ans, l'action est en baisse de plus de 40% par rapport à son niveau observé à la date de constatation initiale⁽¹⁾ (soit -50% dans cet exemple). L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors la Valeur Finale⁽³⁾ de l'action, soit 50% du capital initial. Il subit dans ce scénario une perte en capital. Le Taux de Rendement Annuel Net⁽⁴⁾ pour un investissement dans le produit est alors de -7,61%, similaire à un investissement direct dans l'action⁽⁵⁾.
- Dans le cas défavorable où l'action céderait plus de 40% de sa valeur à la date de constatation finale⁽¹⁾, la perte en capital serait supérieure à 40% du capital investi, voire totale et le montant remboursé nul dans le cas le plus défavorable.

SCÉNARIO MÉDIAN: marché faiblement baissier à long terme

- À chaque date de constatation annuelle⁽¹⁾, de l'année 1 à 9, le niveau de l'action est inférieur à son niveau observé à la date de constatation initiale. **Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.**
- À l'issue des 10 ans, l'action enregistre une baisse de 28% par rapport à son niveau observé à la date de constatation initiale⁽¹⁾. L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors l'intégralité de son capital initial, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽⁴⁾ de -1,00%, contre un Taux de Rendement Annuel Net⁽⁴⁾ de -4,19% pour un investissement direct dans l'action⁽⁵⁾.

SCÉNARIO FAVORABLE : marché fortement haussier à court terme

- À la première date de constatation annuelle⁽¹⁾ (à l'issue de l'année 1), le niveau de l'action est en hausse depuis la date de constatation initiale (soit +28% dans cet exemple). Le mécanisme de remboursement anticipé est par conséquent automatiquement activé.
- L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors l'intégralité du capital initial majoré d'un gain de 13,00% par année écoulée depuis la date de constatation initiale, soit 113% du capital initial, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽⁴⁾ de 11,54% contre un Taux de Rendement Annuel Net⁽⁴⁾ de 25,97% pour un investissement direct dans l'action⁽⁵⁾, du fait du mécanisme de plafonnement des gains.

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulant les caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

⁽²⁾ Hors frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve de l'absence de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution de l'Emetteur et du Garant.

⁽³⁾ La Valeur Finale de l'action à l'échéance est exprimée en pourcentage de sa valeur initiale.

⁽⁴⁾ Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres, en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel. Ainsi, le montant net affiché s'entend hors autres frais et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'action, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

(5) Le Taux de Rendement Annuel Net pour un investissement direct dans l'action est calculé hors dividendes et sans frais.

Présentation du sous-jacent

ZOOM SUR L'ACTION BNP PARIBAS:

BNP Paribas S.A. collecte des dépôts et offre des services bancaires commerciaux, de détail, d'investissement, privés et d'entreprise. La banque offre des services de gestion d'actifs et de conseils en investissements à des institutions et particuliers en Europe, aux USA, en Asie et dans les marchés émergents.

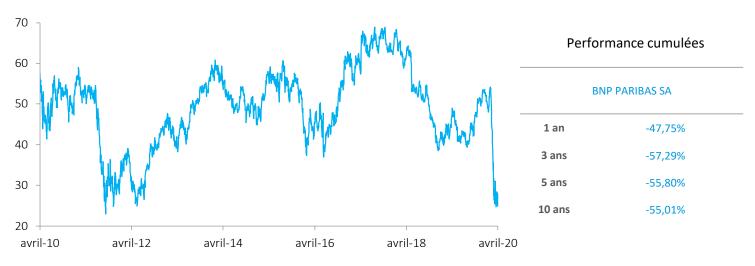
Création	Secteur	Notation S&P	Notation Moody's	Produit net bancaire	Résultat net part du groupe	Total dettes	Capitaux propres
1848	Banque	A+	Aa3	44 597 M€ en 2019 (42 516 M€ en 2018)	8 173 M€ en 2019 (7 526 M€ en 2018)	2 052 868 M€ en 2019 (1 935 110 M€ en 2018)	111 845 M€ en 2019 (105 726 M€ en 2018)

Se référer au site internet de BNP Paribas pour plus d'informations : https://group.bnpparibas/

Sources: Bloomberg et site internet de BNP Paribas, au 30/03/2020

ÉVOLUTION DE L'ACTION BNP PARIBAS :

En euros



Source: Bloomberg au 16/04/2020

Source: Bloomberg, au 16/04/2020. LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni Société Générale ni l'Émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Fiche technique

ТҮРЕ	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance. Bien que le paiement des sommes dues par l'Émetteur au titre du produit soit garanti par Société Générale, le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'action.				
ÉMETTEUR	SG Issuer (filiale à 100% de Société Générale Luxembourg SA, elle-même filiale à 100% de Société Générale), véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois				
GARANT DE LA FORMULE ET DE SOMMES DÛES	Société Générale (Notations : Moody's A1, Standard & Poor's A, Fitch A). Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 15/04/2020, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment				
DEVISE	Euro (€)				
CODE ISIN	FRSG000115N6				
OFFRE AU PUBLIC	France				
PRIX D'EMISSION	100% de la Valeur Nominale				
PÉRIODE DE COMMERCIALISATION	Du 30/04/2020 au 05/06/2020 (peut être différente dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation). Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 05/06/2020				
VALEUR NOMINALE	1 000 €				
MONTANT MINIMUM D'INVESTISSEMENT	1 000 EUR. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou un contrat de capitalisation, ce minimum d'investissement ne s'applique pas				
SOUS-JACENT	Action BNP Paribas SA (Code Bloomberg : BNP FP Equity).				
DATE D'ÉMISSION	30/04/2020				
DATE DE CONSTATATION INITIALE	05/06/2020				
DATES DE CONSTATATION ANNUELLE	07/06/2021; 06/06/2022; 05/06/2023; 05/06/2024; 05/06/2025; 05/06/2026; 07/06/2027; 05/06/2028; 05/06/2029				
DATES DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ	14/06/2021; 13/06/2022; 12/06/2023; 12/06/2024; 12/06/2025; 12/06/2026; 14/06/2027; 12/06/2028; 12/06/2029				
DATE DE CONSTATATION FINALE	05/06/2030				
DATE DE REMBOURSEMENT FINAL	12/06/2030				
MARCHÉ SECONDAIRE	Société Générale s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit avec une fourchette achat/vente de 1% de la Valeur Nominale				
COMMISSION DE SOUSCRIPTION ET COMMISSION DE RACHAT	Néant / Néant				
COMMISSION DE DISTRIBUTION	Société Générale paiera au(x) distributeur(s) concerné(s) une rémunération jusqu'à 1% par an (calculée sur la base de la durée des Titres), du montant total des Titres effectivement placés par ce(s) distributeur(s)				
AGENT DE CALCUL	Société Générale, ce qui peut être source de conflit d'intérêt				
DROIT APPLICABLE	Droit français				
RÈGLEMENT / LIVRAISON	Euroclear France, Clearstream Banking / Euroclear Bank S.A/N.V.				
COTATION	Bourse de Luxembourg				
PUBLICATION DE LA VALEUR LIQUIDATIVE	Sixtelekurs, REUTERS. Cours publié au moins une fois tous les 15 jours et tenu à la disposition du public en permanence				
DOUBLE VALORISATION	En plus de celle produite par la Société Générale, une valorisation du titre de créance sera assurée, tous les quinze jours à compter du 05/06/2020 par une société de service indépendante financièrement de la Société Générale, Thomson Reuters				

Informations importantes

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. Le produit est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre. Société Générale recommande aux investisseurs de lire attentivement la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du produit. Les facteurs de risque sont notamment :

Risque de crédit : Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Société Générale en tant que garant de l'émetteur. En conséquence, l'insolvabilité du garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Risque de marché: Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité: Ce produit comporte un risque de liquidité matériellement pertinent. Certaines circonstances de marché exceptionnelles peuvent avoir un effet négatif sur la liquidité du produit. Il se peut que l'investisseur ne soit pas en mesure de vendre facilement le produit ou qu'il doive le vendre à un prix qui impacte de manière significative le montant qu'il lui rapporte. Cela peut entraîner une perte partielle ou totale du montant investi.

Risque de perte en capital : Le produit présente un risque de perte en capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur/du Garant : Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur/du Garant, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

DISPONIBILITÉ DU PROSPECTUS

Le produit décrit dans le présent document fait l'objet d'une documentation juridique composée des Conditions Définitives d'Émission en date du 28/04/2020, se rattachant au prospectus de base en date du 21 juin 2019, approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, régulateur du Luxembourg, ainsi que de ses Suppléments, et formant ensemble un prospectus conforme à la directive 2003/71/EC (Directive Prospectus) telle qu'amendée (incluant l'amendement fait par la Directive 2010/73/EU). Ce document a été communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général. En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation juridique, cette dernière prévaudra. Ce prospectus de base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la Commission de Surveillance du Secteur Financier et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. L'approbation du prospectus par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Le prospectus de base, les suppléments à ce prospectus de base, les Conditions Définitives d'Emission et le résumé du prospectus de base en langue locale, sont disponibles sur le site « prospectus.socgen.com », sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Société Générale à l'adresse 17 Cours Valmy, 92800 - Puteaux sur simple demande. Le prospectus de base est disponible à l'adresse « http://prospectus.socgen.com/program search/SG-SGOE-SGIS Programme d emission de titres de creances 21.06.2019 ». Les Conditions Définitives d'Emission sont disponibles à l'adresse « http://prospectus.socgen.com/legaldoc search/FT/FRSG000115N6 ». Il est recommandé aux investisseurs potentiels de lire le prospectus avant de prendre une décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les valeurs mobilières. Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du produit et aux Conditions Définitives d'Emission avant tout investissement dans le produit. Le nouveau prospectus de base devrait être approuvé au plus tard le 19/06/2020. La date exacte de ce nouveau prospectus de base n'est pas connue au jour de la rédaction de cet avertissement et dépendra du visa délivré par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Aux alentours de cette date, de nouvelles Conditions Définitives seront publiées sur le site mentionné ci-dessous afin de conformer la documentation juridique du produit au format du règlement prospectus 2017/1129 (UE), remplaçant la Directive Prospectus, applicable au nouveau prospectus de base. Ces nouvelles Conditions Définitives ne modifieront pas les modalités du produit. Les investisseurs sont invités à se reporter à la section « Facteurs de risque » et aux Informations relatives à l'émetteur et au garant du nouveau prospectus de base dès que ce dernier sera publié sur le site prospectus.socgen.com.

Restrictions générales de vente : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit. Information sur les commissions, rémunérations payées à des tiers ou perçues de tiers : Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Société Générale et/ou l'Émetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

Caractère promotionnel de ce document : Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.



Informations importantes

Garantie par Société Générale de la formule et des sommes dues : Le produit bénéficie d'une garantie de Société Générale (ci-dessous le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre du produit est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie disponible auprès de Société Générale sur simple demande. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.

Performances sur la base de performances brutes : Les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur.

Données de marché : Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du produit : Seule Société Générale s'est engagée à assurer un marché secondaire sur le produit. Société Générale s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de débouclement de la position de Société Générale liés à ce rachat. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit.

Événements exceptionnels affectant le(s) sous-jacent(s): Ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée: afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas (ii) le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

Restrictions de vente aux Etats-Unis d'Amérique (Personne ressortissante des Etats-Unis au sens de la Regulation S, "Regulation S U.S. Person"): Les Titres n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement en vertu de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières de 1933 (U.S. Securities Act of 1933) et ne pourront être offerts, vendus, nantis ou autrement transférés sauf dans le cadre d'une transaction en dehors des Etats-Unis ("offshore transaction", tel que définie par la Regulation S) à ou pour le compte d'un Cessionnaire Autorisé. Un « Cessionnaire Autorisé » signifie toute personne qui (a) n'est pas une personne ressortissante des Etats-Unis tel que défini à la Règle 902(k)(1) de la Regulation S; (b) qui n'est pas une personne entrant dans la définition d'une « personne ressortissante des Etats-Unis » pour les besoins du U.S. Commodity Exchange Act (CEA) ou toute règle de l'U.S. Commodity Futures Trading Commission (CFTC Rule), recommandation ou instruction proposée ou émise en vertu du CEA (afin de lever toute ambiguïté, une personne qui n'est pas une "personne Non-ressortissante des Etats-Unis" ("Non-United States person") définie au titre de la Règle CFTC 4.7(a)(1)(iv), à l'exclusion, pour les besoins de cette sous-section (D), de l'exception faite au profit des personnes éligibles qualifiées qui ne sont pas des "personnes Non-ressortissantes des Etats- Unis" («Non-United States persons»), sera considérée comme une personne ressortissante des Etats-Unis pour les besoins des instructions définitives mettant en oeuvre les exigences de rétention du risque de crédit énoncées à la Section 15G de l'U.S. Securities Exchange Act de 1934, tel que modifié (les U.S. Risk Retention Rules) (une Risk Retention U.S. Person). Les Titres ne sont disponibles et ne peuvent être la propriété véritable (be beneficially owned), à tous moments, que de Cessionnaires Autorisés. Lors de l'acquisition d'un Titre, chaque acquéreur sera réputé être tenu aux engagements et aux déclarations contenus dans le prospectus de base.

Lors de l'acquisition d'un Titre, chaque acquéreur sera réputé être tenu aux engagements et aux déclarations contenus dans le prospectus de base. **Agrément :** Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé et supervisé par la Banque Centrale Européenne (BCE) et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et soumis à la règlementation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Lorsque l'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l' « Instrument Financier ») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance vie, de comptes titres ou de capitalisation (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie »), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur. Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Disponibilité du document d'informations clés : La dernière version du document d'informations clés relatif à ce produit peut être consultée et téléchargée à l'adresse http://kid.sgmarkets.com.









SOLUTIONS

112 Avenue Kléber, 75116 Paris 01 44 54 53 54 solutions@keplercheuvreux.com www.keplercheuvreux.com